



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1, 2.3, 2.4, 3.1

N° de la demande : 2009-4950
Catégorie : B.2.1 (Propriétés chimiques du produit – Garantie)
B.2.3 (Propriétés chimiques du produit – Identité des produits de formulation)
B.2.4 (Propriétés chimiques du produit – Proportion des produits de formulation)
B.3.1 (Étiquettes du produit – Augmentation du taux d'application)
Produit : Beetle Block-MCH
Numéro d'homologation : 29910
Matière active (m.a.) : 3-méthyl-2-cyclohexène-1-one (CYE)
N° de document de l'ARLA : 1966291

But de la demande

ChemTica Internacional a déposé une demande d'homologation d'un nouveau produit fini à usage commercial, Beetle Block-MCH (3-méthyl-2-cyclohexène-1-one à 97,5 %), un insectifuge à libération lente contenant la matière active technique homologuée MCH (numéro d'homologation 28638, 3-méthyl-2-cyclohexène-1-one à 98 %), contre l'agrégation de dendroctone du douglas et de dendroctone de l'épinette.

Évaluation des propriétés chimiques

Il est garanti que l'insectifuge Beetle Block-MCH contient la matière active de qualité technique 3-méthyl-2-cyclohexène-1-one à concentration nominale de 97,5 %. La masse volumique du produit est de 0,962 g/cm³. Les exigences en matière de données sur la chimie de l'insectifuge Beetle Block-MCH sont remplies.

Évaluation sanitaire

Beetle Block-MCH, une substance sémiocchimique antiagrégation contenant le produit technique MCH, est semblable au produit homologué MCH Bubble Cap (numéro d'homologation 28637). Les utilisations proposées pour Beetle Block-MCH sont les mêmes que pour MCH Bubble Cap, exception faite des taux et modes d'applications. Les deux produits contiennent 400 mg de MCH par distributeur de 2,2 g. La plus récente étude toxicologique menée pour la matière active technique MCH (PRD2010-17, 3-méthyl-2-cyclohexène-1-one (*produit technique MCH*)) et pour l'insectifuge MCH Bubble Cap s'appliquera donc au produit Beetle Block-MCH.

Le produit technique MCH présente une légère toxicité aiguë par voie orale (DL₅₀ de 1 000 à 2 000 mg/kg pc chez le rat) et une faible toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ de 19,7 mg/L d'air chez le rat). On s'attend aussi à ce que le produit soit légèrement irritant pour les yeux. D'autre part, les produits de formulation contenus dans l'insectifuge Beetle Block-MCH ne soulèvent aucune préoccupation d'ordre toxicologique.

Les mises en garde figurant sur l'étiquette de Beetle Block-MCH sont jugées satisfaisantes à titre de mesures d'atténuation de tout risque pour la santé humaine découlant de l'exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle au produit. Une étiquette de mise en garde devra être apposée sur chaque distributeur pour réduire au minimum les risques potentiels d'exposition occasionnelle d'enfants et animaux de compagnie.

L'insectifuge Beetle Block-MCH ne doit pas être utilisé sur les cultures vivrières ou les végétaux destinés à la consommation humaine. Par contre, aucune limite maximale de résidus n'est requise pour la matière active de qualité technique MCH.

Évaluation environnementale

Le 3-méthyl-2-cyclohexène-1-one (numéro d'homologation 28638) est une phéromone antiagrégation agissant sur le dendroctone du douglas (*Dendroctonus pseudotsugae*) et le dendroctone de l'épinette (*Dendroctonus rufipennis*). Les capsules de Beetle Block-MCH sont fixées aux douglas de Menzies et aux épinettes sur pied ou tombés et sur leurs souches, ainsi que dans des peuplements contenant des douglas de Menzies ou des épinettes. Le produit technique MCH étant très volatil et insoluble dans l'eau, la constante de la loi d'Henry ne peut être calculée. Selon le coefficient de partage n-octanol-eau (K_{oe}), la bioaccumulation de MCH dans des conditions neutres est peu probable. Le MCH ne comporte pas de fractions dissociables.

Si le 3-méthyl-2-cyclohexène-1-one est considéré toxique pour les oiseaux, il est peu probable que ces derniers ou autres organismes non ciblés endommagent les capsules. On estime que l'utilisation de capsules Block-MCH ne devrait pas poser de risque pour des organismes non ciblés puisque cette substance est naturellement présente sous forme de phéromone à des concentrations plus élevées que le taux de libération proposé dans des conditions d'exploitation prévues.

Évaluation de la valeur

Outre les différences au niveau du taux et du mode d'application, le mode d'emploi de Beetle Block-MCH est identique à celui de MCH Bubble Cap (numéro d'homologation 28637), ce dernier ayant été validé par les résultats d'études de l'efficacité publié dans des revues spécialisées. Une étude complémentaire de l'efficacité, également publiée dans une revue spécialisée, a été déposée pour confirmer que les différences au niveau du taux et du mode d'application ne nuisent aucunement à l'efficacité de l'insectifuge Beetle Block-MCH.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de tous les renseignements disponibles et juge ceux-ci suffisants pour appuyer l'homologation de l'insectifuge Beetle Block-MCH (3-méthyl-2-cyclohexène-1-one à 97,5 %).

Références

A. Renseignements soumis par le demandeur

PMRA Number	Référence
1831424	2004, Application to Register CTI-2003, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1 CBI
1831425	2009, 3.5.6 - 3.5.15 Chemistry - Storage Stability Data, DACO: 3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
1831426	2009, 3-Methylcyclohex-2-en-1-one Dispenser Storage Stability and Corrosion Study, DACO: 3.4.1,3.5.10,3.5.14
1831421	Letter of confirmation of source of supply, DACO 0.8
1831427	Use description, DACO 5.2
1916651	Response to clarification e-mail of June 10, 2010, DACO 5.2, 1.1.1 – additional literature references were included
1937258	2010, Letter of Authorization, DACO 0.8.6
1946443	HPV chemical report, DACO 4.8
1946437	Copy of individual dispenser label, DACO 5.2
1831429	Ross, D.W., and K.F. Wallin. 2008. High release rate 3-methylcyclohex-2-en-1-one dispensers prevent Douglas-fir beetle (Coleoptera: Curculionidae) infestation of live Douglas-fir. <i>Journal of Economic Entomology</i> 101: 1826-1830. DACO: 10.2.3.4(D)

B. Renseignements supplémentaires pris en compte

PMRA Number	Référence
1946444	EPA Fact Sheet on MCH
1946445	JECFA review of MCH as a flavour agent

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.